COMMUNE DE
Cabannes
volat fama per orbem

Lettre d'informations
Municipales et Associatives
MARS - AVRIL 2021

DOSSIER C.D.D.A.

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AIDE AUX COMMUNES

QUAND LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE, C'EST CABANNES QUI GAGNE

Retrouvez en page 9 notre dossier relatif à la demande de révision du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (C.D.D.A.) auprès des services du Département.

LOGEMENTS SOCIAUX

Le barème du plafond de ressources pour l'attribution des logements a été modifié au 1er janvier 2021 sur la base du **REVENU FISCAL DE RÉFÉRENCE N-2 (en euros) figurant sur l'avis d'imposition de chaque personne constituant le foyer.**

L'arrêté du 29 juillet 1987 fixe les modalités de calcul des ressources des ménages.

L'arrêté du 28 décembre 2018 intègre les personnes en situation de handicap dans la description des catégories de ménage.

	COMPOSITION DU FOYER	PLAFOND DE RESSOURCES AU 01/01/2021 *(Revenu fiscal de référence)*		
		PLAI	**PLUS**	**PLS**
1	• Personne seule	11 531	20 966	27 256
2	• 2 personnes sans personne à charge • 1 personne en situation de handicap	16 800	27 998	36 397
3	• Jeune couple cumul des 2 âges < 55 ans • 2 personnes dont au moins 1 en situation de handicap • 3 personnes • 1 personne + 1 personne à charge	20 203	33 670	43 771
4	• 4 personnes • 1 personne + 2 personnes à charge • 3 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	22 479	40 648	52 842
5	• 5 personnes • 1 personne + 3 personnes à charge • 4 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	26 300	47 818	62 163
6	• 6 personnes • 1 personne + 4 personnes à charge • 5 personnes dont au moins 1 en situation de handicap	29 641	53 891	70 058
	• Personne supplémentaire	3 306	6 011	7 814

REPAS DES AÎNÉS OU COLIS DE NOËL

Dès 70 ans, les Cabannaises et les Cabannais qui ne souhaitent pas participer au Repas des Aînés offert par la Municipalité et préfèrent opter pour le Colis de Noël en décembre 2021, doivent s'inscrire en se présentant au CCAS ou en contactant **Sylvie FÉRAUD au 04 90 90 40 49.**

Lors de votre inscription, veillez à préciser si vous êtes en couple ou non.

INSCRIPTION SUR LA LISTE SCOLAIRE

Les demandes d'inscription sur la liste scolaire pour les enfants nés entre le 1er janvier 2018 et le 31 mars 2019, débuteront à compter du lundi 8 mars 2021 auprès du Guichet Unique Enfance Jeunesse.

Lors de votre demande d'inscription, veillez à vous munir des pièces suivantes :

- votre livret de famille,
- les pages vaccinations du carnet de santé de l'enfant,
- un justificatif de domicile.

Vous pouvez également télécharger la demande d'inscription sur le site internet de la commune **www.mairie-cabannes.fr (rubrique Guichet Unique Enfance Jeunesse).**

La directrice recevra les familles sur rendez-vous.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Guichet Unique Enfance Jeunesse
04 90 90 40 58
06 70 45 97 09
guichet.unique@mairie-cabannes.fr

NOUVELLE ÉDITION DES GUIDES TOURISTIQUES

Les vacances scolaires sont là !

Envie de vous balader ? De vous divertir avec vos enfants ? D'apprendre ? De déguster des produits locaux ?

... Alors suivez le guide !

Une bonne nouvelle cette semaine : Les nouvelles éditions touristiques de votre territoire Terre de Provence sont sorties.

Bienvenue à la découverte des richesses de ce territoire authentique haut en couleurs.

Pratiques dans leur format compact, ces guides sont une mine d'or d'informations sur l'offre touristique existante sur les 13 communes de Terre de Provence ; guide des hébergements, guide touristique, guide du patrimoine, dépliant de la restauration, des boucles cyclo-touristiques et du circuit sur l'Art roman sont disponibles dès à présent :

- Au format numérique sur le site de l'Office de Tourisme Intercommunal **myterredeprovence.fr**, le site de l'agglomération **terredeprovence-agglo.com** et le site internet de la commune **mairie-cabannes.fr**,
- Au format papier, au **Bureau d'Information Touristique** situé au sein de l'Espace Adulte de la médiathèque Léopold Vidau (Espace Intergénérationnel La Durance) et à l'**accueil de la Mairie.**

Professionnels du tourisme, *vous pouvez vous en procurer afin de les mettre à disposition de vos visiteurs et clients.*

MÉDIATHÈQUE LÉOPOLD VIDAU

La médiathèque vous accueille sur ses horaires habituels d'ouverture, dans le respect d'un protocole sanitaire strict :

- Port du masque obligatoire dès 11 ans,
- Un sens de circulation : la sortie se fera par la section adulte,
- Un distributeur de solution hydroalcoolique est mis à votre disposition à l'entrée de la médiathèque afin que vous puissiez vous désinfecter les mains avant d'entrer,
- Le nombre de lecteurs présents dans la médiathèque est limité.

RAPPEL !

La médiathèque a adapté ses horaires d'ouverture au couvre-feu :

- Mardi de 9H30 à 12H,
- Mercredi de 9H à 12H et de 14H à 17H45,
- Vendredi de 15H à 17H45,
- Samedi de 9H à 12H.

Durant les vacances scolaires, la médiathèque reste ouverte aux mêmes horaires.

Les animations proposées au fil des pages *(voir affiches spéciales)* ***sont soumises à l'évolution des normes sanitaires...***

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER !

04 90 90 47 96

mediatheque@mairie-cabannes.fr

ATTENTION ! Le nombre de participants aux ateliers est très limité en raison du protocole sanitaire, pensez à vous inscrire le plus tôt possible aux activités.

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

Médiathèque Léopold VIDAU

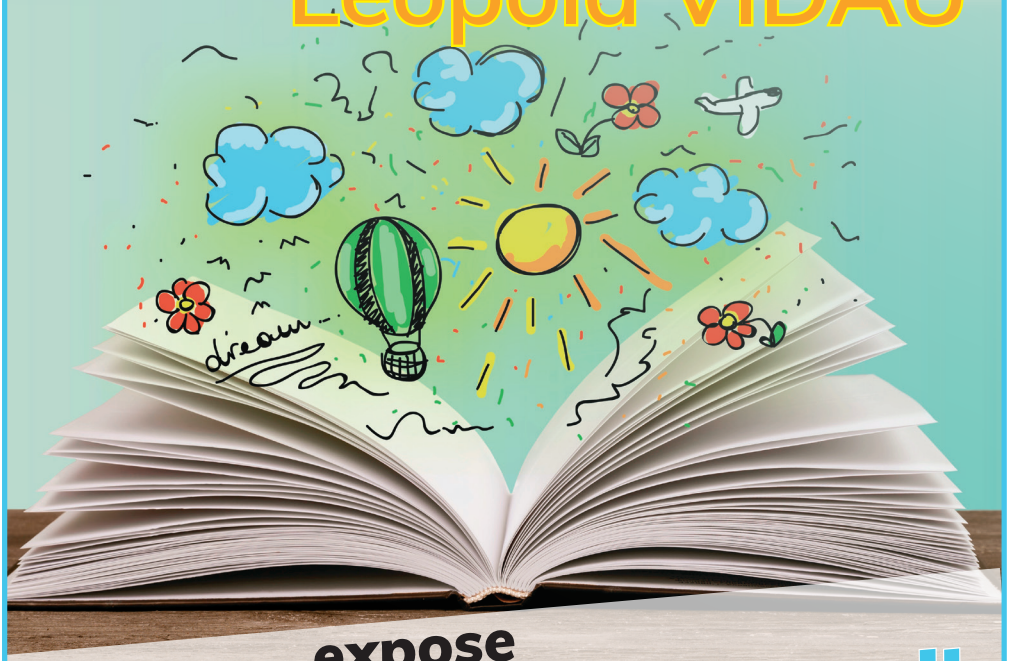

expose

du 17 mars au 14 avril

Comment un livre vient au monde

Renseignements
04 90 90 47 96
mediatheque@mairie-cabannes.fr

Commune de Cabannes
voist fems per ordom

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

mamutuelle de village

MGA
MUTUELLES DE FRANCE 84

PERMANENCE

VENDREDI 19 MARS

9H - 11H30

MAIRIE ANNEXE

UNIQUEMENT
SUR RENDEZ-VOUS
CCAS 04 90 90 40 49
MAIRIE 04 90 90 40 40

DOSSIER C.D.D.A.

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE

AIDE AUX COMMUNES

QUAND LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE, C'EST CABANNES QUI GAGNE

Pourquoi la Municipalité demande-t-elle la révision du CDDA ?

- **QU'EST-CE QU'UN CONTRAT DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT ?**

Un Contrat Départemental de Développement d'Aménagement (CDDA) est une convention, d'une durée de 3 ans maximum, par laquelle le Département des Bouches-du-Rhône accompagne financièrement les communes dans la réalisation de leurs projets structurants d'équipement et d'aménagement urbain. (Cela concerne des projets de plus grande envergure que ceux soutenus par les dispositifs ordinaires, tels que l'aide aux travaux de proximité).

+ D'INFO ! Un CDDA doit être achevé entièrement, avant que la commune ne puisse en solliciter un nouveau auprès du Département.

• L'HISTORIQUE

La commune de Cabannes bénéficie actuellement d'un CDDA négocié en 2018 (validé par le Conseil Départemental le 29 août 2019) d'un montant global de 4 387 120 euros couvrant initialement les actions suivantes :

PROJETS	BASE SUBVENTIONNABLE
Requalification de la place de la Mairie et de ses abords	2 954 000 €
Réhabilitation du Centre de Loisirs Sans Hébergement	550 000 €
Acquisition et rénovation du centre technique municipal	883 120 €

Sur ce CDDA, **le Département s'est engagé à financer 60% des investissements** soit une subvention globale de 2 632 272 euros.

• LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE VOTRE MUNICIPALITE

Dans un souci d'amélioration significative du cadre de vie des Cabannaises et des Cabannais, la Municipalité, **après de nombreux échanges avec les services du Département et sur leurs conseils,** a décidé par délibération du 29 septembre 2020 de réorienter les crédits affectés à 2 des 3 actions du CDDA initial.

Ainsi, **le projet de centre de loisirs qui portait auparavant sur une réhabilitation de l'existant en plein cœur de village, s'est transformé en un projet de construction neuve excentrée de celui-ci,** afin de réaliser des infrastructures de qualité, mieux adaptées aux besoins des enfants et à l'effectif attendu, le tout dans un cadre naturel propice à l'épanouissement des jeunes cabannais.

D'où une nouvelle tentative de répartition financière :

PROJETS	BASE SUBVENTIONNABLE
Requalification de la place de la Mairie et de ses abords	2 754 000 €
Réhabilitation du Centre de Loisirs Sans Hébergement	750 000 €
Acquisition et rénovation du centre technique municipal	883 120 €

Cependant, avec cette nouvelle hypothèse de répartition financière, certaines problématiques subsistaient et ne pouvaient être ignorées sans prendre le risque de négliger, une fois de plus, les attentes réelles des Cabannaises et des Cabannais.

En effet :

- **L'enveloppe financière prévisionnelle** affectée à la construction du centre de loisirs, bien qu'augmentée de 200 000 €, **demeurait encore bien trop restreinte pour doter la commune d'un équipement parfaitement adapté aux besoins actuels et futurs.** Un long travail de programmation, mené au cours de l'automne, a permis de mettre en lumière l'insuffisance certaine d'une telle enveloppe pour un centre de loisirs digne de ce nom,

- **La coordination des deux chantiers** (aménagement de la place de la Mairie, et construction du centre de loisirs) **se heurtait à des difficultés objectives, risquant de nuire à un suivi simultané correct de ces travaux d'envergure.** Or il importe que la qualité des réalisations soit au rendez-vous,

- **Le budget résiduel** à consacrer à la place de la Mairie **n'aurait pas permis d'offrir aux Cabannaises et aux Cabannais un aménagement optimal de leur cadre de vie,** tant souhaité et attendu par chacun.

Forte de ces constats lucides, et dans un souci de pleine transparence à l'égard des administrés, la Municipalité a décidé de différer, de deux ans environ, ce chantier majeur qu'est l'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords, pour y intégrer par la suite **deux nouveaux éléments extrêmement porteurs :** d'une part **l'îlot Vilhet acquis récemment,** et d'autre part **le Parc Parisot, futur espace libéré par le projet de délocalisation du centre de loisirs.** Autant d'atouts supplémentaires majeurs pour redonner une dimension humaine à notre cœur de village et y garantir le retour de cette qualité de vie à laquelle nous aspirons tous.

Autre avantage, et pas des moindres, le décalage dans le temps du projet d'ensemble « place de la mairie/parc Parisot/îlot Vilhet » permettra à vos élus d'engager **UNE RÉELLE CONCERTATION** avec tous les habitants qui le souhaiteront. Si la crise sanitaire n'a pas permis, depuis le début du mandat, d'organiser la moindre réunion publique, gageons qu'il en ira différemment à partir de l'automne prochain ainsi qu'en 2022 !

Dans l'immédiat, **les études préliminaires d'aménagement urbain** liées à ce projet d'ensemble plus cohérent, peuvent également faire l'objet d'un financement par le CDDA. Elles porteront donc sur un périmètre élargi (place de la mairie + parc Parisot + îlot Vilhet) en y intégrant cette fois toutes les problématiques transversales : circulation, cheminement piétonnier continu, stationnement, logements, espaces paysagers, ainsi que les enjeux du **commerce de proximité,** autant de points incontournables qui se devaient **d'être traités dans une réflexion globale pour améliorer durablement notre cadre de vie.**

La première intention de la Municipalité était de remplacer les travaux de la place par l'acquisition et la démolition Vilhet. Cette stratégie aurait permis d'utiliser une partie seulement de la somme destinée à la commune, mais de clôturer le plus rapidement possible ce CDDA avant d'en négocier un nouveau.

Face à ce remaniement profond des actions prioritaires à mener, qui engendrait pourtant une baisse significative des investissements initiaux, les services du Département ont encouragé la commune à réaffecter la totalité des crédits prévus à l'origine, à hauteur de 4 387 120 €.

Les projets répondant à un double critère (être indispensables **et** immédiatement réalisables) ont ainsi été recensés pour compléter ce CDDA. Ils portent sur :

- **Le désamiantage et des démolitions du site Vilhet,**
- **L'amélioration de l'équipement du restaurant scolaire :** installation d'une chambre froide négative et d'un local dédié aux préparations froides, l'acquisition d'un véhicule de livraison des repas servis hors du restaurant scolaire (centre aéré notamment) et d'armoires de maintien en température adaptée,

• La rénovation de l'éclairage public : la commune compte environ 650 points lumineux. Un diagnostic du parc d'éclairage réalisé en 2015 avait permis le remplacement de 200 points lumineux très énergivores, étalé sur 2 tranches de rénovation. Une 3ème tranche était envisagée pour 2021, et avait fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Département. Il est apparu pertinent d'étendre cette 3ème phase de rénovation à la totalité du parc de la commune en l'intégrant au CDDA afin de clôturer définitivement ce chantier de rénovation entrepris depuis de nombreuses années.

La nouvelle répartition de l'enveloppe globale de 4 387 120 euros vient d'être approuvée par le Conseil municipal de Cabannes le 23 février, puis transmise au Conseil départemental pour approbation.

Elle s'établit finalement ainsi :

PROJETS	BASE SUBVENTIONNABLE	CALENDRIER DE RÉALISATION	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À SOLLICITER
Acquisition et rénovation du centre technique municipal	889 000 €	RÉALISÉ	-
Études de maîtrise d'oeuvre place de la Mairie - Projet 1	48 600 €	RÉALISÉ	-
Acquisition friche Vilhet	1 215 000 €	RÉALISÉ	-
Construction d'un Centre de Loisirs Sans Hébergement	1 500 000 €	À INSCRIRE AU BP 2021	CAF (plafond 300 000 €)
Désamiantage et démolitions Vilhet	150 000 €	À INSCRIRE AU BP 2021	ÉTAT DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)

PROJETS	BASE SUBVENTIONNABLE	CALENDRIER DE RÉALISATION	SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES À SOLLICITER
Travaux restaurant scolaire, armoires de maintien à température et véhicule à plateaux	80 000 €	À INSCRIRE AU BP 2021	-
Rénovation de l'éclairage public	450 000 €	À INSCRIRE AU BP 2021	ÉTAT DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
Études urbanistiques préléminaires place, parc Parisot, îlot Vilhet	54 520 €	À INSCRIRE AU BP 2021	-
TOTAL	**4 387 120 €**		

L'assemblée départementale devrait se prononcer sur cette nouvelle répartition du CDDA en avril prochain.

L'aménagement de la Place de la Mairie et de ses abords fera donc l'objet, à part entière, d'un prochain CDDA.

Nos actions phares pourront ainsi bénéficier de toute l'attention et de la vigilance que méritent, de la part de la Municipalité, des projets aussi ambitieux que stratégiques pour l'avenir de notre village.

Venez partager un moment de convivialité

Samedi 20 mars 2021 à 10h

Renseignements & Inscription

04 90 90 47 96

mediatheque@mairie-cabannes.fr

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

CABANNES

Médiathèque Léopold VIDAU

Atelier Créatif

Mercredi 24 mars à 14h30

Gratuit - Sur inscription

A partir de 5 ans

Renseignements et inscriptions
04 90 90 47 96
mediathequejeunesse@mairie-cabannes.fr

COMMUNE DE Cabannes
volat fama per orbem

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

Venez partager un moment de convivialité

Samedi 24 avril 2021 à 10h

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

04 90 90 47 96

mediatheque@mairie-cabannes.fr

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

ATELIER ARTISTIQUE

Mercredi 28 avril à 14h30
Pour les enfants à partir de 5 ans

Gratuit - Sur inscription

RENSEIGNEMENTS & INSCRIPTION

04 90 90 47 96

mediatheque@mairie-cabannes.fr

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

LA COLONIE D'AUROUX COMMUNIQUE

Vous avez pu lire dans le magazine municipal que la commission Enfance Jeunesse de la commune reprenait à son actif les séjours enfants à la colonie d'Auroux.

Effectivement, la charge administrative et les contraintes d'organisation deviennent trop lourdes pour une association de bénévoles comme la nôtre et nous désirions passer le relais. C'est pourquoi, après un temps de concertation avec la nouvelle Municipalité, il a été décidé d'un commun accord de mettre en place ce nouveau mode de fonctionnement.

Celles et ceux d'entre vous qui nous suivent lors de nos assemblées générales nous ont entendus en parler à plusieurs reprises.

L'association CVLC existe depuis 1994, cela ne veut pas dire qu'elle va s'arrêter mais simplement qu'elle va fonctionner autrement ; nous continuerons en tant que bénévoles à aller sur la colonie, à être présents chaque fois que nécessaire en bon partenariat avec la Municipalité car ces 25 années passées à veiller au bon déroulement des séjours d'été aux côtés des enfants, ont été pleines de plaisirs et de contacts enrichissants.

Nous poursuivrons l'organisation et la gestion des séjours adultes sur la colonie comme nous le faisons depuis plusieurs années.

Dès que le contexte sanitaire le permettra, nous organiserons une assemblée pour vous exposer plus en détail ces changements.

Merci à tous les parents et tous les partenaires qui nous ont toujours fait confiance et qui, nous l'espérons, poursuivront en ce sens dans ce nouveau mode de fonctionnement.

Nous souhaitons aux enfants de pouvoir reprendre les séjours sur la colonie à l'été 2021 et de profiter pleinement de leurs vacances.

Nous vous disons à bientôt !

Chantal CARRION
et toute l'équipe CVLC

RENSEIGNEMENTS SUR LES SÉJOURS ADULTES

Chantal CARRION - 06 70 06 33 97

SPORTING OLYMPIQUE CABANNAIS (S.O.C.)

Le Sporting Olympique Cabannais est une association sportive tournée vers le cyclisme, composée actuellement d'une quinzaine de membres. Nous pratiquons notre sport sur vélos de route et VTT. Le club est mixte et accueille tous les niveaux.

Nous roulons tous les week-ends sur les routes et chemins de la région et nous organisons 2 évènements sportifs :

- En juin, lors d'un rallye cyclotouriste,
- En septembre, lors de la course cyclosportive.

Au printemps, nous nous retrouvons lors d'un week-end pour découvrir d'autres régions.

L'inscription au club est de 20 € et le prix de la licence sportive est en sus.

A bientôt !

L'équipe du S.O.C.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS

Contactez-nous au 07 82 99 07 78

sur notre page Facebook

ou

par mail socabannais@gmail.com

SERVICES MUNICIPAUX

ACCUEIL MAIRIE - SERVICE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

du lundi au vendredi 8H30 – 12H / 13H30 – 17H

Sophie VIAU - 04 90 90 40 40

Gisèle VIAL - 04 90 90 40 59 - contact@mairie-cabannes.fr

Accueil physique uniquement en cas de nécessité.

Contacter l'accueil de préférence par téléphone ou par e-mail.

GUICHET UNIQUE SERVICE ENFANCE JEUNESSE

lundi – mardi – jeudi – vendredi : 7H45 – 11H30 / 13H30 – 17H30
mercredi : 7H45 – 11H30

Sandra GRENIER - 04 90 90 40 58 - guichet.unique@mairie-cabannes.fr

Accueil physique uniquement sur rendez-vous.

Contacter le service de préférence par téléphone ou par e-mail.

SERVICE ÉTAT CIVIL - ÉLECTIONS - CIMETIÈRE - AFFAIRES MILITAIRES

Christine BLARQUEZ - 04 90 90 40 57 - citoyennete@mairie-cabannes.fr

Accueil du public uniquement sur rendez-vous aux horaires d'ouverture de la Mairie, sauf le mercredi après-midi.

SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES - URBANISME DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Josiane PAGLIERO - 04 90 90 40 52 - urbanisme@mairie-cabannes.fr

Sophie VIAU - 04 90 90 40 40

Accueil du public en cas de nécessité uniquement le matin sur rendez-vous.

Contacter le service de préférence par téléphone aux horaires d'ouverture de la Mairie ou par e-mail.

CCAS - BUREAU DE L'EMPLOI - SERVICE DES LOGEMENTS SOCIAUX

Sylvie FÉRAUD - **04 90 90 40 49**

ccas@mairie-cabannes.fr - emploi@mairie-cabannes.fr
logement@mairie-cabannes.fr

Accueil du public uniquement sur rendez-vous.

Contacter le service de préférence par téléphone aux horaires d'ouverture de la Mairie ou par e-mail.

POLICE MUNICIPALE

du lundi au vendredi 8H – 19H

04 90 90 40 41 - police.municipale@mairie-cabannes.fr

NOUVELLE ADRESSE !

SERVICES TECHNIQUES 317, route de Saint-Andiol

Encombrants, déchets verts, distribution de sacs jaunes.

du lundi au vendredi 8H – 12H / 13H30 – 16H30

Responsable : Philippe SANTOS MARQUES

Accueil Principal Valérie MESTRE - **04 90 95 30 58**
services.techniques@mairie-cabannes.fr

Secrétariat administratif Véronique BRUN - **04 90 20 77 03**

MÉDIATHÈQUE LÉOPOLD VIDAU

Mardi 9H30 – 12H *Mercredi 9H – 12H / 14H – 17H45*
Vendredi 15H – 17H45 *Samedi 9H – 12H*

Responsable : Elodie AUJOULAT - **04 90 90 47 96**

Myriam LE ROY - mediatheque@mairie-cabannes.fr

Retrouvez toute l'actualité et les activités de la médiathèque sur
Médiathèque Léopold VIDAU de Cabannes

PERMANENCE ÉLUS - WEEK-END : 06 24 31 29 84 ou **06 24 31 51 02**

AGENDA

SOUS RÉSERVE DES MESURES SANITAIRES IMPOSÉES PAR L'ÉTAT

- **Après-midi Jeux de Société** — **Mardi 2 mars**
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

- **Exposition** — **du 17 mars au 14 avril**
  Comment un livre vient au monde
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

- **Café Littéraire** — **Samedi 20 mars**
  à 10H
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

- **Atelier Créatif** — **Mercredi 24 mars**
  à 14H30
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

- **Café Littéraire** — **Samedi 24 avril**
  à 10H
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

- **Atelier Artistique** — **Mercredi 28 avril**
  à 14H30
  Médiathèque Léopold Vidau
  Espace Intergénérationnel « La Durance »

Ville de Cabannes